

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-492

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2023-492

**Commune de Talence - Renaturation de la place Emile Zola - Contrat de co-développement 2021-2023
- Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Talence lance la renaturation de sept places et espaces publics afin de créer des îlots de fraîcheur et de biodiversité. La place Emile Zola est la première aménagée.

La participation financière est octroyée pour l'acquisition foncière, les travaux de démolition du garage et des travaux d'aménagement.

1. LE CONTEXTE.

La ville de Talence a saisi l'opportunité de maîtriser le foncier anciennement occupé par le garage automobile à l'angle des rues Zola et Floquet et a demandé à la Métropole de le préempter. En effet l'ancienne activité générait des nuisances tant pour les riverains que pour l'environnement. La ville y a vu l'opportunité de développer un projet aux multiples facettes : restauration de la biodiversité, création d'un îlot de fraîcheur supplémentaire et évolution du sol qui présentera son propre écosystème, etc.

Le projet a fait appel à une démarche partenariale avec des étudiants de plusieurs grandes écoles du territoire (Un stage sur l'état de pollution des sols – ENSEGID ; phytoremédiation et définition de la forêt urbaine avec choix des plantes par les étudiants du Master Ecologie de Bordeaux I et Biogeco ; participation citoyenne avec des étudiants du Master Ecologie Humaine de Bordeaux Montaigne et avec ENSEGID dans la poursuite du traitement du site).

La ville a fait le choix de la technique de dépollution : utilisation de la phytoremédiation dont l'objectif est de restaurer des sites pollués grâce à l'action combinée des plantes et du sol pour qu'ils retrouvent des conditions d'usage public ou privé.

2. ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX PROJETES.

La Ville a fait l'acquisition foncière et la démolition du garage.

Elle a procédé aux différentes analyses et fait des choix d'orientation du projet :

- Synthèse sur l'état de pollution : Présence de mercure, de plomb et d'hydrocarbures en faible quantité.

- Synthèse sur l'état agronomique : Sol pauvre en nutriments
- Préconisations : Recouvrement de 30 cm de terre saine, reconstitution du sol, mise en place d'un couvert végétal, travaux d'aménagement
- Durée : minimum 18 mois.

3. **LE PLAN DE FINANCEMENT.**

Le budget prévisionnel total dédié à l'acquisition et la démolition a été évalué à 582 885 € HT (annexe n°1).

La ville demande à la Métropole, dans son courrier du 23 juin 2023, une dérogation pour le dépassement de 14 500€ du plafond du règlement d'intervention Nature Agriculture en matière d'acquisition foncière. L'aide demandée pour cette dépense est de 214 500 € (50% du coût de l'acquisition) et le plafond pour ce type de dépense est actuellement de 200 000 €.

Le financement porte sur 50% du montant total HT du projet soit un soutien financier de **291 442,5 €**.

BUDGET GLOBAL 2023 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES €	
Acquisition foncière	429 000	Commune de Talence	291 442,50
Travaux démolition	120 000		
Travaux d'aménagement	33 885	Bordeaux Métropole	291 442,50
TOTAL GENERAL HT	582 885€		582 885€

4. MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES.

Le fonds de concours proposé au total par Bordeaux Métropole à la ville de Talence pour l'année 2023 s'élève donc à **291 442,50€**. Les modalités de versement des deux aides financières seront précisées dans la convention annexée (annexe 2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7,

et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes

VU la délibération métropolitaine n°2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération municipale du 27 septembre 2021 approuvant le contrat de co-développement 2021-2023 et autorisant le Maire ou son représentant à signer contrat et tout document afférent à son exécution avec le Président de Bordeaux Métropole,

VU le dossier de demande d'aide du 23.06.2023 présenté par la ville de Talence

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2021-2023 de la commune de Talence, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville (fiche du contrat de codéveloppement 5 n° C055220008).

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours relatif à la renaturation de la place Emile Zola d'un montant global de **291 442,50 €** à la commune de Talence.

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Talence la convention qui précise les modalités du règlement de ces participations financières, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer le fonds de concours pour la renaturation de la place Emile Zola sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO